

GUIDE D'AIDE A L'ELABORATION D' UN PROGRAMME PERSONNALISE DE REUSSITE EDUCATIVE

Bilan de compétences

◆ Résultats des évaluations

Joindre les documents de synthèse précisant les résultats de l'élèves après l'évaluation (CE2, CE1, mi-parcours de CP, autres évaluations proposées par l'enseignant)

◆ Compétences maîtrisées / compétences à travailler

Définir les compétences non maîtrisées par l'élève, mises en évidence par l'évaluation. Valoriser les réussites de l'élève.

Les compétences devant être maîtrisées apparaissent dans les outils d'aide à l'analyse des évaluations (guide de l'enseignant PPRE CE1 et CE2, Lire au CP 1 et 2, TFL, Mathématiques au cycle 2...).

Nature du PPRE

PPRE « remédiation »

concerne les élèves qui ont été repérés en difficulté à l'issue des évaluations.

PPRE « maintien»:

concerne les élèves de CE1 en prolongation de cycle.
mise en route dès la rentrée.

PPRE « accompagnement » :

concerne les élèves dont le passage au niveau supérieur a été obtenu de justesse.
Cet accompagnement vise à empêcher le maintien.

Elaboration du Programme Personnalisé

◆ Objectif général à atteindre

1. Préciser le domaine de travail : compétences transversales (autonomie, concentration, mémoire...), français ou mathématiques ou français et mathématiques.
2. Définir l'objectif en rapport avec les grands champs de compétences. Cet objectif constitue le but du PPRE

Exemple :

Permettre à l'élève de progresser dans la compréhension d'un texte.

◆ **Compétences intermédiaires**

Définir les compétences intermédiaires, facilement évaluables, que l'élève doit acquérir progressivement pour construire l'apprentissage visé.

Programmer les compétences avec un ordre de priorité.

Exemple :

Lire seul et effectuer des consignes (procédure à reprendre) ;

Répondre à des questions concernant un texte entendu, lu par le maître (stratégie à construire);

Lire à haute voix un texte court, en restituant la courbe mélodique de la phrase (anticipation à développer).

◆ **Périodicité des évaluations intermédiaires**

Définir la fréquence des évaluations sur la période retenue. Cette fréquence induira l'élaboration de fiches périodiques (cf. § évaluation fiche périodique)

Elaborer le calendrier.

◆ **Durée du PPRE**

Fixer un échéancier de travail .

Estimer la durée.

Nota : on peut envisager que la durée d'un PPRE s'échelonne sur la longueur d'une année scolaire.

◆ **Acteurs impliqués dans le Programme Personnalisé**

Recenser les acteurs à mobiliser : enseignant de la classe, équipe de cycle, membres du RASED, partenaires extérieurs...

Fixer les actions envisagées pour chacun des différents acteurs et les modalités de travail :

Actions en classe : actions particulières mises en place par le maître pour accompagner la difficulté (prévention, différenciation, soutien, remédiation, aide méthodologique, tutorat, groupe de besoin....)

Actions au niveau du cycle : analyse des difficultés : conseils de cycle, décloisonnement, groupes de besoins au niveau du cycle...

Aides complémentaires du Rased : qui ? quand ? pourquoi ? : rééducation ; aide pédagogique, suivi psychologique ;

Actions des partenaires.

Veiller à la cohérence et à la complémentarité des actions.